

Questions orales

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'admets qu'il serait bizarre de signer un tel bail. En fait, nous avons négocié...

M. Horner: Il s'agissait d'un bon libéral.

M. Drury: ... un contrat de location-vente, ce qui n'est pas un bail ordinaire, d'un bâtiment qui va être étudié en fonction des besoins particuliers de l'administration fédérale.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics? Compte tenu de l'importance du coefficient multiplicateur appliqué au prix de revient du bâtiment pour obtenir son prix de location—ce coefficient est voisin de 3—est-ce que le gouvernement a un droit de regard sur les coûts de construction de cet immeuble?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, cet accord, si accord il y a, permettrait au gouvernement d'acquérir en fin de compte l'usage et éventuellement la propriété de l'immeuble dans les conditions qui lui semblent les plus avantageuses, d'après le calcul d'extrapolation qui a été fait.

M. Huntington: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre si la faculté d'achat de la Terrasse de la Chaudière, qui serait de 54 millions de dollars, paraît-il, englobe tout le projet ou seulement la partie qui sera aménagée sur le terrain appartenant au gouvernement?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, la partie de la Terrasse de la Chaudière à laquelle nous nous intéressons est simplement la partie réservée aux bureaux qu'occuperait le gouvernement.

LA RAISON DE L'ÉCART DANS LES PRIX D'ACHAT DES
TERRAINS À HULL

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics? Le ministre a-t-il découvert pourquoi la Commission de la capitale nationale, à titre de mandataire du ministère des Travaux publics, a payé \$86 le pied carré, le mois dernier, pour une propriété de l'Hydro-Québec à Hull, tandis que Campeau achetait un terrain adjacent il y a six à dix mois au coût moyen de \$30 le pied carré? Peut-il dire à la Chambre pourquoi on a agi ainsi?

M. Horner: C'est un bon libéral.

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la Chambre sait, je crois, que la Commission de la capitale nationale est un organisme semi-autonome qui, achète et contrôle la majorité des terrains dont le gouvernement se porte acquéreur dans la région de la capitale nationale.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LES AUTEURS DES DIRECTIVES CONCERNANT LE CHOIX D'UNE
ENTREPRISE EN PARTICULIER POUR L'ÉVALUATION DES
TERRAINS ACHETÉS À HULL

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre est-il au courant de l'émission de directives dérogatoires ordonnant au personnel de la CCN de retenir les services d'une certaine entreprise d'experts pour faire l'expertise des propriétés de l'Hydro-Québec, rue Principale, à Hull, dont la Commission de la capitale nationale devait faire l'acquisition au nom du ministère des Travaux publics?

[M. Huntington.]

Dans l'affirmative, de quel échelon émanent ces directives; et dans la négative, le ministre fera-t-il enquête?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, il est d'usage que l'acheteur et le vendeur désignent chacun un expert; ils conviennent d'un troisième afin de pouvoir faire des comparaisons et d'en arriver à la solution la plus satisfaisante.

M. Darling: Ce n'est pas une réponse.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA RÉVOCATION DE L'ORDONNANCE PORTANT SUR L'EMPLOI
DES LANGUES DANS LES COMMUNICATIONS AÉRIENNES—LES
CONSULTATIONS AVEC LES PILOTES ET LES CONTRÔLEURS
DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. En réponse à une question que lui a posée le député de Maisonneuve-Rosemont hier, le ministre a confirmé qu'une consigne viendrait appuyer le règlement existant à l'égard des vols et du contrôle du trafic aérien, tel que le stipule l'article 8 du memorandum d'entente intervenu entre le ministre et les parties intéressées. Le ministre a également déclaré, en réponse à la question que je lui ai posée, qu'il apporterait certaines modifications d'ordre technique à l'ordonnance du 30 juin relative à la navigation aérienne. Je demande au ministre de confirmer si l'ordonnance relative à la navigation aérienne, qui a été déposée chez le registraire des instruments statutaires le 30 juin, a été révoquée plutôt que modifiée.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la méthode ordinaire tendant à modifier des ordonnances comme celle-ci consiste à les révoquer et à y substituer un nouveau texte. C'est ce qui a été fait.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre quelles sont précisément les difficultés d'ordre technique auxquelles il a fait allusion dans sa réponse d'hier et voudrait-il confirmer si les parties à l'accord, la CATCA et la CALPA, ont été consultées avant que soit donné l'ordre de révocation? Si elles n'ont pas été consultées, dirait-il à la Chambre pourquoi elles ne l'ont pas été?

● (1430)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, non, les syndicats n'ont pas été consultés. Si le député lit le protocole d'entente, il verra qu'on s'est mis d'accord sur l'établissement d'une ordonnance sur l'emploi des langues dans les communications aériennes mais pas sur le contenu exact de cette ordonnance. A ce moment-là, nous savions, tout en nous dépêchant d'établir un projet, que nous devrions consacrer beaucoup de temps à rédiger l'ordonnance idéale, bien que nous nous soyons mis d'accord sur le fait que, d'une manière générale, cette ordonnance aurait pour but d'appliquer les règlements linguistiques actuels. Nous avons établi immédiatement un premier projet d'ordonnance et nous avons maintenant un deuxième projet. Comme je l'ai dit hier, il se peut que le deuxième projet soit le bon, mais nous étudions d'autres possibilités de changements avant la date de son entrée en vigueur.